

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 6 décembre 2019, modifié, portant réforme de la licence professionnelle ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'**UFR Droit, Économie et Gestion** ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance de la **licence professionnelle mention Activités juridiques : Marchés Publics – Métiers de l'achat public**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- Mme TREPOZ Armelle **Maître de Conférences**

Vice-Président du jury :

- Mme QUILICHINI Paule **Professeure des Universités**

Membres du jury :

| | |
|------------------------|----------------------------------|
| - M. TISSIER Jérôme | Vacataire, chargé d'enseignement |
| - Mme ABRIOUX Florence | Maître de Conférences |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement de la **licence professionnelle mention Activités juridiques : Marchés Publics – Métiers de l'achat public**, est constitué comme suit :

| | |
|----------------------|---|
| Mme TREPOZ Armelle | Maître de Conférence, responsable de la formation |
| Mme QUILICHINI Paule | Professeure des Universités |
| Mme ABRIOUX Florence | Maître de Conférences |
| Mme TEYSSEDRE Julie | Maître de Conférences |
| M. TISSIER Jérôme | Vacataire, chargé d'enseignement |
| M. MORLIERAS Alain | Vacataire, chargé d'enseignement |
| Mme LETENEUR Océane | BIATSS, gestionnaire de scolarité |
| Mme MAIO Cathy | Chargée d'apprentissage |
| Mme PIRES BADUEL Léa | Étudiante, déléguée |
| Mme VERGARA Léa | Étudiante, déléguée |

Fait à Orléans, le 1^{er} décembre 2025

Éric BLOND

